

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : COMMENT ?

[Alain Grandjean](#)

S.E.R. | « Études »

2012/4 Tome 416 | pages 439 à 448

ISSN 0014-1941

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-etudes-2012-4-page-439.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour S.E.R..

© S.E.R.. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La transition écologique : comment ?

ALAIN GRANDJEAN

Si la nécessité d'une transition écologique vers un nouveau modèle socio-économique commence à être plus largement ressentie, la crise économique actuelle conduit parfois à renvoyer ce sujet à plus tard. En outre, les chemins pour réaliser cette transition restent dans les esprits flous et/ou rebutants. D'où une multiplication des craintes sur l'avenir. Comment passer de l'économie actuelle à une économie durable sur le plan écologique ? Par quoi commencer ? Quelle méthode employer ? Quels acteurs mobiliser ? Est-ce possible financièrement ?

1. Voir le rapport du Millenium Ecosystem Assessment, fruit d'une étude de 5 ans sur l'ensemble des écosystèmes planétaires et qui a mis en évidence que 60 % d'entre eux sont dégradés ou surexploités, www.millenniumassessment.org ; voir également l'article de J. Roström *et al.*, « A safe operating space for humanity », *Nature*, 24 septembre 2009, 461, p. 472-475 et son développement dans <http://www.ecologyandsociety.org/vol14/iss2/art32/>

Une crise systémique

Nous traversons une crise aux dimensions multiples qui s'alimentent l'une l'autre. Si l'accent est surtout mis aujourd'hui sur son volet financier, cette crise est également celle de la fin d'un modèle fondé sur la destruction croissante des ressources naturelles et des grands équilibres écologiques. Alors que les politiques environnementales sont réduites au minimum, les signaux négatifs s'accumulent : érosion accélérée de la biodiversité¹, émissions record de gaz à effet de serre en

Diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale Supérieure de la Statistique et de l'Administration Économique, docteur en économie de l'environnement et membre du Comité de Veille de la Fondation Nicolas Hulot ; co-auteur notamment de *C'est maintenant, 3 ans pour sauver le monde*, Seuil, 2009, avec Jean-Marc Jancovici, et de *Vers une société sobre et désirable* (dir.), PUF, 2011, avec Dominique Bourg et Philippe Roch.

2010 au niveau mondial, maintien du prix des énergies et des matières premières agricoles à des niveaux élevés témoignant des premières conséquences économiques de la raréfaction des ressources. Les taux de chômage s'envolent (10 % en Europe) tout comme les indicateurs de sous-activité. La précarité augmente (de 4 à 5 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique en France). Les inégalités s'accroissent d'une manière indécente (le dirigeant français le mieux payé gagne de l'ordre de 1 000 fois le SMIC²). Plus que jamais, nous ne pouvons que constater l'épuisement de notre « modèle » de développement.

Pire encore, la solution appelée de tous leurs vœux par la majorité des économistes et des responsables politiques (la reprise d'une croissance économique forte au sein de l'Union Européenne³) aggrave les problèmes écologiques, car, globalement, la pression de l'Humanité sur son environnement est aujourd'hui proportionnelle à son PIB. Peut-on sortir de cette contradiction ? L'équation de Kaya mise au point pour le cas de la dérive climatique permet de bien poser le problème. Le raisonnement serait le même avec n'importe quel indicateur alternatif au PIB et représentatif d'un objectif de progrès social mondial.

Le découplage relatif qui a été observé dans les dernières années entre PIB et consommation de ressources et qui a conduit à une meilleure efficacité énergétique du PIB et une légère « décarbonation » de nos énergies ne s'est pas traduit par un découplage absolu : au total, nous émettons toujours plus de gaz à effet de serre et nos prélèvements physiques sur la biosphère s'accroissent. Doit-on en déduire que ce découplage absolu est impossible ? Non, comme nous allons le voir car les moyens de politique publique à la hauteur des enjeux n'ont pas été mobilisés. Dès lors les découplages relatifs observés ont juste été insuffisants.

Comment découpler prospérité et consommation de ressources ?

La prise de conscience des citoyens et leur éducation à des modes de vie plus sobres⁴ est bien sûr prioritaire dans des pays démocratiques. Mais il serait dangereux de ne tabler que sur les comportements vertueux de l'ensemble de la population. D'une part cette « vertu » est souvent contraire à l'inté-

2. Ce qui peut déjà paraître excessif mais n'est rien par rapport aux excès connus outre-Atlantique, où les dirigeants de *hedge-fund* les mieux payés gagnent des milliards de dollars (soit de l'ordre de 100 000 SMIC).

3. La croissance du PIB a été de l'ordre de 2 % sur la période 2000-2011, mais cette croissance est insuffisante pour « éponger les gains de productivité » et réduire le sous-emploi.

4. Voir par exemple Philippe Roch et Dominique Bourg, *Crise écologique, crise des valeurs?*, Genève, Labor et Fides, 2010.

L'équation de KAYA

« Inventée » par l'économiste japonais Yoichi Kaya en 1993, l'équation du même nom établit un lien entre les émissions mondiales de CO₂, l'énergie, la population et la croissance du PIB. Elle décompose les émissions de CO₂ en une série de facteurs. De droite à gauche: la population, le PIB par habitant, l'énergie (TEP= tonne équivalent pétrole) par PIB, les émissions de CO₂ dues à l'usage de l'énergie:

$$CO_2 = \frac{CO_2}{TEP} \times \frac{TEP}{PIB} \times \frac{PIB}{POB} \times POB$$

D'apparence tautologique, elle permet néanmoins de visualiser ce qu'il faut faire pour diviser par 2,5* les émissions mondiales de CO₂ d'ici 2050. Rappelons que l'humanité a émis en 2010 environ 50 milliards de tonnes de gaz à effet de serre et qu'elle devrait n'en émettre pas plus de 20 à l'horizon 2050 pour que l'augmentation de température moyenne à la surface de la planète par rapport à la température préindustrielle soit inférieure à 2°C, une hausse de la température planétaire qui serait alors maintenue dans la limite du gérable. Dans la partie droite de l'équation, la population va être d'ici 2050 multipliée par 1,5. Nous souhaiterons dans le même temps faire croître le bien-être de la population, d'une part parce qu'une partie importante de la population mondiale vit aujourd'hui dans des conditions inacceptables, d'autre part pour maintenir le niveau de vie de ceux qui vivent déjà dans des conditions décentes. Une croissance de 2 %, considérée comme un minimum, représenterait une multiplication par 2,7 du revenu moyen par tête. Au total le PIB mondial serait multiplié par quatre au moins d'ici 2050. Pour diviser par 2,5 les émissions mondiales de CO₂, il faudrait donc réduire sur les 40 prochaines années d'un facteur dix environ les deux premiers termes (soit chacun d'un taux moyen annuel de l'ordre de 3 %), à savoir le contenu CO₂ de l'énergie et le contenu énergétique de l'économie.

Dans les 30 dernières années nous avons réduit de 10 % le contenu CO₂ de l'énergie et de 30 % le contenu en énergie de l'économie**. Mais au total ces deux facteurs ne se sont réduits que de 37 % sur 30 ans, soit un taux de progrès à peine supérieur à 1 % par an. Il va donc falloir faire dans les 40 prochaines années 3 fois mieux chaque année que dans les 30 dernières années... Ce type de défi peut se généraliser aux ressources naturelles soit non renouvelables (comme de nombreux minéraux critiques), soit renouvelables mais pour lesquelles le niveau de prélèvement par l'humanité est supérieur à leur taux de renouvellement***.

* Cet objectif a été acté à la 15^e Conférence des parties de la Convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques qui s'est tenue à Copenhague en 2010 ; il est retenu dans les négociations internationales sur le climat.

** Voir le résumé pour décideurs du rapport 2007 du groupe 3 du GIEC : http://www.ipcc.ch/publications_and_data/publications_climate_change_2007_the_ar4_synthesis_report_french.htm

*** Il s'agit de ressources cruciales comme l'eau douce, les ressources halieutiques des forêts mais aussi des sols !

rêt immédiat du consommateur: si je peux me payer un confort et des plaisirs supérieurs, même énergivores, pourquoi y renoncer? Pour qu'un autre satisfasse lui à ses désirs? De nombreuses études d'opinion montrent qu'en France les citoyens sont sensibles aux enjeux environnementaux et prêts à agir... s'il ne leur en coûte pas trop. D'autre part de nombreuses dépenses énergétiques de nos contemporains sont « contraintes ». Si leur maison est mal isolée, si leur logement est loin de leur travail, si les produits achetés dans les grandes surfaces sont « intenses en énergie », ils n'y peuvent rien ou presque en première analyse. L'énergie représentait pour les 20 % des ménages les plus modestes en 2006⁵ près de 10 % de leur budget. Ces ménages n'ont en général pas les moyens de réduire ces dépenses par des travaux d'isolation ou un changement de voiture.

Le libre engagement des agents économiques ne suffisant pas, il est nécessaire, ce que nous n'avons pas encore suffisamment fait, d'orienter fortement les outils économiques afin d'inciter les citoyens à l'économie de ressources naturelles. Le raisonnement est bien connu des économistes⁶. Quand une « externalité » négative est détectée, le remède est, en théorie, bien clair: il s'agit de lui donner une valeur pour la réintégrer dans le calcul économique des agents économiques. Comment? *A priori* en mobilisant trois méthodes concurrentes ou complémentaires selon les contextes: la fiscalité, les quotas (échangeables ou non) et les normes et règlements. Où en est-on?

En France, la fiscalité écologique ne représentait en 2008 que 4,9 % des prélèvements obligatoires, tandis que les prélèvements obligatoires portaient majoritairement sur le travail ou l'activité des entreprises. Plus que l'emploi et l'investissement, c'est pourtant la destruction des ressources naturelles qu'il faudrait taxer. La mise en place d'une Contribution Climat Énergie (ou taxe carbone) encouragerait la baisse des consommations par l'augmentation (fonction de son contenu en carbone) progressive et annoncée du prix de l'énergie. Concrètement, il s'agit de taxer les énergies fossiles (carburants et combustibles de chauffage) en fonction de leur contenu en CO₂⁷ et de faire croître progressivement cette taxe. Cela permettrait, toutes choses égales par ailleurs, de réduire la consommation de ces énergies.

Ce chantier essentiel tarde à se mettre en place. En France, la taxe carbone a été abandonnée en attendant une hypothétique décision européenne⁸. Les outils de marché

5. « Les dépenses d'énergie des ménages depuis 20 ans », *INSEE Première*, octobre 2010.

6. Voir pour le cas du climat, Patrick Criqui, Benoît Faraco et Alain Grandjean, *Les États et le Carbone*, PUF, 2009 et Christian de Perthuis, *Et pour quelques degrés de plus. Changement climatique: incertitudes et choix économiques*, Pearson, 2^e édition 2010.

7. La combustion d'un litre de gazole émet environ 2,66 kilogrammes de CO₂. À 20 euros la tonne de CO₂, il serait surtaxé donc de 5,32 centimes, à 100 euros il le serait de 26,6 c. Le débat central sur lequel nous ne pouvons revenir ici est bien sûr l'usage du produit de cette taxe. Il est important au plan économique, social mais aussi écologique.

8. Les décisions fiscales en Europe sont du ressort de la souveraineté des États membres. Une taxe carbone européenne ne se décide donc qu'à l'unanimité des dits États...

9. Rapport dirigé par Guillaume Sainteny, voir www.strategie.gouv.fr

sont aussi frappés de langueur par un prix de la tonne de CO₂ voisin de 10 euros sur le marché européen en ce début 2012. Sur les autres enjeux écologiques, les réflexions sont émergentes. En France, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes reste à un niveau très faible. Un récent rapport du Conseil d'Analyse Stratégique⁹ sur les aides publiques dommageables à la biodiversité, dont on comprend aisément qu'il faudrait en priorité les réduire, voire les supprimer dans le cadre d'une politique publique cohérente, en fait une recension méticuleuse. On attend sa mise en œuvre... La crise économique et financière ralentit encore le processus, l'environnement étant perçu comme une charge alourdissant une barque qu'il faudrait alléger dans un contexte de compétition économique aggravé par la crise.

La réorientation des outils réglementaires, fiscaux ou de marché prendra donc du temps. De plus, elle sera politiquement difficile à mettre en œuvre car la plupart de nos comportements consommateurs de ressources sont, comme on l'a dit, structurellement contraints. Rencherir le prix de l'énergie sans donner en parallèle aux acteurs les moyens de réduire leur dépendance aurait des conséquences économiques et sociales lourdes, difficiles à assumer frontalement par un gouvernement élu démocratiquement.

Lancer un plan d'investissement massif dans les projets de la transition écologique

10. La proposition qui suit a été introduite dans le débat public en France par la Fondation Nicolas Hulot, début 2011. Voir www.financerlavie.fnh.org; voir également la proposition 8 du livre *20 propositions pour réformer le capitalisme*, sous la direction de Gaël Giraud et Cécile Renouard, Flammarion, nouvelle édition, 2012.

11. Typologie proposée par l'économiste britannique Tim Jackson dans son livre *Prosperité sans croissance*, De Boeck, 2010.

Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'investissement volontaire et massif¹⁰ dans la transition écologique et sociale peut conduire à un découplage entre satisfaction des besoins et consommation de ressources naturelles ou émissions polluantes. Ces investissements pourraient s'orienter dans trois directions principales¹¹:

Réduire la consommation de ressources. – Il s'agit de développer l'efficacité énergétique, le recyclage, l'éco-conception, la réduction des déchets à la source. Cela pourra conduire parfois, comme dans le cas de l'urbanisme, à des restructurations assez fortes et coûteuses. Notre urbanisme a été conçu et déployé dans une période d'énergie abondante et peu chère: il faut le recomposer. Dans le domaine du bâtiment, gros consommateur d'énergie, cela implique d'une part de

construire des bâtiments consommant très peu d'énergie et d'autre part de faire en sorte que ces nouveaux immeubles soient insérés dans un réseau de transport cohérent. Pour les bâtiments anciens, il faut accélérer la rénovation en ciblant prioritairement les plus consommateurs (typiquement les logements anciens chauffés au fioul, qui sont aussi les plus coûteux pour les ménages) et les bâtiments sociaux. Il est également urgent d'investir massivement dans les infrastructures comme pour le fret ferroviaire¹² ou les réseaux électriques, qui pâtissent d'une maintenance insuffisante et doivent être renforcés et améliorés pour que puisse être gérée l'intermittence des énergies renouvelables en développement.

Substituer des « technologies propres » aux technologies conventionnelles. – Il s'agit par exemple de remplacer les énergies fossiles par des énergies décarbonées, d'introduire des protéagineux dans la rotation des cultures au lieu d'utiliser des engrais azotés, de traiter les eaux usées en s'inspirant du fonctionnement des écosystèmes (jardins filtrants, lagunage, bambous ou saules).

Investir dans la préservation et la restauration des écosystèmes. – Notre système économique ne prend pas en compte ou valorise insuffisamment les services écologiques¹³ dont nous bénéficions, ce qui mène à leur dégradation voire à leur disparition. N'étant pas comptabilisés dans nos systèmes de gestion, ils ne comptent pas ! Il s'agit donc d'investir pour restaurer les écosystèmes et la disponibilité des services écologiques qu'ils nous rendent. Cela peut, par exemple, prendre la forme de dépollution de sites, de création ou restauration de zones humides (pouvant générer une économie locale : pêche, écotourisme...), de récifs artificiels (favorables à une activité de pêche, ou d'écotourisme sous-marin).

Le programme d'investissement à réaliser est sans doute de l'ordre de 2 à 3 % du PIB par an pendant 10 ans, soit pour le cas de la France, environ 600 milliards d'euros. Plusieurs études internationales¹⁴ permettent de valider cet ordre de grandeur. Le PNUE recommande d'investir 2 % du PIB mondial dans les investissements de transition ; une étude anglaise évalue les besoins pour la Grande-Bretagne à 650 milliards d'euros ; et la Commission Européenne chiffre les investissements nécessaires pour atteindre le « facteur 4 » (réduction des émissions de GES de 80 % à horizon 2050 par rapport à leur niveau absolu de 1990 dans les pays occidentaux) à 1,5 % du PIB par an.

12. Qui bénéficie en France d'un plan de 7 milliards d'euros, lancé en 2009, bien insuffisant pour que sa part de marché (actuellement de l'ordre de 12 %, mais en baisse) devienne significative face au transport routier.

13. Nous bénéficions gratuitement de nombreux biens et services liés au fonctionnement des écosystèmes (pollinisation, régulation du climat, contrôle des ravageurs, épuration de l'eau et de l'air...). Une forêt assure ainsi de nombreux services : production de bois de chauffage et de construction, stockage du carbone, prévention de l'érosion des sols et des inondations, transformation des déchets organiques en nutriments...

14. Voir le rapport du PNUE, « Vers une économie verte », sorti en février 2011, l'étude anglaise « Unlocking investment to deliver Britain's low carbon future », Green Investment Bank Commission, juin 2009 ; et la Communication de la Commission européenne « Feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050 », 2011.

Comment organiser ce plan ?

15. En ordre de grandeur une opération complète de rénovation pour un logement de 110 m² coûte en moyenne 30 000 euros alors que les dépenses moyennes de chauffage annuelles sont de l'ordre de 1 300 euros. Si via la rénovation, elles peuvent être réduites de moitié on voit que l'investissement n'est amorti que sur une durée de plus de 10 ans.

16. Patrick Criqui, directeur du laboratoire Économie et Développement Durable et de l'Énergie, estime ce niveau à 400 euros la tonne de CO₂ (voir *La recherche*, hors-série n° 47, février 2012).

17. À l'instar du Commissariat Général à l'Investissement, chargé de la gestion du plan actuel d'investissements d'avenir, consacré au travail de la commission Juppé-Rocard relative au grand emprunt.

18. Les économistes ont mis en évidence les cas où les marchés ne peuvent conduire à la satisfaction de l'intérêt général, ce que désigne le terme « défaillances de marché ».

Ce type de programme n'a cependant pas à ce jour une rentabilité suffisante pour être réalisé par le secteur privé. La préservation de la biodiversité n'a aucune valeur marchande explicite, sauf dans quelques cas bien identifiés (comme la pollinisation par les abeilles qui fait l'objet d'un commerce aux États-Unis). Dans le domaine des économies d'énergie, les études montrent que la rentabilité des travaux lourds d'isolation est souvent insuffisante pour les ménages¹⁵, même avec des perspectives de prix de l'énergie significativement croissantes. Il faudrait des prix du carbone très élevés¹⁶, qui semblent à ce jour politiquement inatteignables, comme dit plus haut, pour changer la donne. Il appartient donc à la puissance publique de conduire ce plan, malgré sa situation actuelle de surendettement. De par sa nature exceptionnelle, il doit être conçu et piloté distinctement des dépenses publiques courantes et, dès lors, sorti du calcul du solde public, qui, de son côté devrait rester astreint à une règle de gestion, à négocier politiquement et qui sort du champ de cet article, pour les dépenses publiques courantes.

Une agence d'investissement aurait en charge de mettre en œuvre ce programme d'investissements, en le redéployant auprès des agences d'État et des Régions. Elle serait seule habilitée à recevoir les financements provenant d'une banque d'investissement se refinançant auprès de la Banque Centrale. Cette agence serait indépendante des directions administratives actuelles¹⁷ mais soumise au contrôle d'organes démocratiquement élus. Il conviendra donc de bien réfléchir à sa gouvernance, qui devrait faire intervenir des représentants des organisations professionnelles, des collectivités territoriales, de la société civile, des experts des secteurs et disciplines concernés. Des points d'étape des investissements réalisés devraient permettre de faire le point au regard des objectifs prédéfinis et des indicateurs d'évaluation retenus. Il est en effet indispensable de déterminer des critères transparents afin d'éviter les « éléphants blancs », ces projets mus par le désir de prestige ou le clientélisme. Les critères principaux à retenir seraient en première analyse les suivants :

– *Financer le long terme.* Il s'agit bien de pallier les défaillances¹⁸ des marchés (qu'ils soient de capitaux ou de crédit) en apportant des ressources aux projets à vocation écologique qui n'en trouvent pas aujourd'hui du fait de

retours sur investissement trop longs, voire de leur absence de rentabilité au regard des critères économiques actuels.

- *Découpler la satisfaction des besoins de la consommation de ressources naturelles ou émissions polluantes.* Il s'agit de préparer l'Europe à la raréfaction et au renchérissement des énergies ainsi que d'accélérer l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les investissements doivent, également, participer au maintien et à la restauration des écosystèmes en permettant sur le long terme une réelle économie en ressources naturelles renouvelables.

- *Assurer la transition des métiers et former le maximum de personnes dans les filières d'avenir tout en créant de nombreux emplois dans un contexte où le chômage ne cesse de s'aggraver.* Pour cela, il est nécessaire d'inclure à l'analyse des projets un volet formation (initiale et continue) et transitions professionnelles.

- *Réduire la dépendance des ménages modestes et des acteurs économiques les plus vulnérables aux ressources naturelles et à l'énergie.* Ils doivent constituer une cible prioritaire de nombre d'investissements. La question de l'adaptation aux changements futurs est également importante ici.

L'enjeu du plan est donc autant social qu'environnemental : construire une société plus sobre aidera d'abord les budgets modestes.

D'où peut venir l'argent ?

De plus en plus d'économistes demandent que la Banque Centrale Européenne rachète les titres de dette souveraine des États en difficulté, l'instituant ainsi prêteur en dernier ressort pour les États¹⁹, afin de stopper la spéculation et l'envolée des taux d'intérêt des obligations souveraines qui menace l'intégrité de la zone euro. Cette proposition hétérodoxe, suscitée par la violence de la crise financière, est une remise en cause de l'un des piliers²⁰ du Traité de l'Union Européenne qui interdit le prêt direct de la Banque Centrale aux États membres. Cette interdiction repose sur l'idée que les États pourraient abuser de cette création monétaire. Elle a force de dogme en Allemagne pour plusieurs raisons historiques. Il est difficile aujourd'hui de la remettre en cause.

Si une modification en profondeur de ce Traité paraît nécessaire à terme, et pour bien des raisons sur lesquelles

19. Ce qu'elle est de fait pour les banques, depuis son intervention massive du 21 décembre 2011 où elle a mis en place une ligne de crédit à 3 ans à un taux d'environ 1 % à laquelle ont souscrit 523 banques pour un montant de 489 milliards d'euros. Une opération d'ampleur équivalente a été réalisée fin février 2012.

20. Cette interdiction est formulée très clairement dans l'article 123 du Traité.

21. Elle en a acheté plus de 200 milliards de mai 2010 à la fin de l'année 2011.

22. Nous renvoyons au livre *20 propositions pour réformer le capitalisme* déjà cité pour une réponse détaillée à ces critiques.

nous ne pouvons revenir ici, il est cependant possible d'agir dès aujourd'hui. La BCE et les banques centrales nationales peuvent racheter ou prendre en pension des titres d'État présentés par des banques lors des opérations de refinancement. Cette disposition s'applique également aux établissements publics de crédit qui pourraient donc servir d'intermédiaires entre la Banque Centrale et les États. Ce rôle serait joué par la Banque Européenne d'Investissement pour les grands projets d'infrastructures européens et par des institutions existantes ou à créer (banque nationale d'investissement) pour les projets nationaux du plan. Ces établissements émettraient des obligations fléchées sur des projets concrets qui seraient, ensuite, rachetées à très bas taux par la BCE de la même façon qu'elle rachète aujourd'hui aux banques privées les titres souverains²¹. Ces obligations pourraient par ailleurs être émises sur les marchés financiers à des taux plus élevés. Ces ressources pourraient financer des opérations à rentabilité variable. Les opérations les moins rémunératrices au plan strictement financier pourraient bénéficier des conditions « Banque centrale » dès lors que leur intérêt écologique et social le justifie. Celles dont la rentabilité s'approche des conditions de marché pourraient simplement bénéficier de bonification de taux. Les autres seraient financées de manière orthodoxe par l'épargne internationale mobilisée.

Les critiques ne manqueront pas : ce plan est inflationniste, il augmente les dettes publiques, il est contraire aux engagements européens négociés dans les derniers mois qui privilégient les politiques d'austérité. Globalement la réponse à ces critiques²² consiste à remettre en cause les points centraux de la doctrine économique qui guide les politiques monétaire et budgétaire en Europe. Nous allons y répondre maintenant « par le haut » en faisant voir les conséquences d'une telle démarche.

Les conséquences économiques de ce projet

Ce projet consiste à mobiliser une politique monétaire « non-conventionnelle » pour financer un plan d'investissement dans la transition vers un modèle économique durable. L'orientation de la création monétaire publique vers la construction de l'avenir plutôt que vers le refinancement des

opérations bancaires dont les plus rémunératrices sont spéculatives est clairement non-inflationniste, si les mesures nécessaires de régulation de ces opérations sont prises simultanément. Investir pour réduire les consommations de ressources alourdissant notre balance commerciale et pesant sur le budget des ménages et des entreprises est également source de maîtrise des prix, qui, par ailleurs, sont sous une pression déflationniste, celle de la main-d'œuvre surabondante des pays émergents et en développement.

Les commandes générées créeront de l'activité, de l'emploi et une hausse des recettes fiscales. Elles participeront donc au désendettement public. Elles contribueront à la nécessaire ré-industrialisation des territoires et au renforcement de l'innovation et de la recherche²³ dans les secteurs d'avenir. Les grandes puissances ne font-elles pas d'ores et déjà la course vers une économie décarbonée? Comme l'a déclaré le président Obama le 24 février 2009: « Nous savons que le pays qui parviendra à exploiter la puissance de l'énergie propre et renouvelable conduira le XXI^e siècle.²⁴ » Les dépôts de brevet se multiplient dans ces pays²⁵. L'avenir est là! Ces arguments, ainsi que la communauté d'intérêt de l'Allemagne et de la France dans la transition énergétique doivent évidemment être mis en avant pour convaincre nos partenaires de la nécessité de remettre en cause l'un des principes auxquels ils sont les plus attachés, celui d'une politique monétaire indépendante des besoins de financement des États.

À plus long terme, ce plan d'investissements, à généraliser sur toute la planète, constitue l'une des clefs de la construction du modèle macroéconomique du XXI^e siècle. Il ne reposera plus sur la croissance des consommations de ressources et la recherche constante de la productivité du travail; il sera, au contraire, fondé sur l'économie des ressources naturelles, la sobriété énergétique et la valorisation du travail décent²⁶. Plus vite cette nouvelle orientation sera prise plus le coût, humain et économique, de la transition sera modéré. Un plan massif d'investissement public est la seule manière de rattraper le temps perdu (les signaux prix et les organisations de marché ne nous ont pas fait voir assez vite l'ampleur des changements à opérer) et, pour l'Europe, de tenter de reconquérir une place significative dans la partition mondiale qui se joue aujourd'hui.

ALAIN GRANDJEAN

23. Une partie de l'effort du grand emprunt a été réduit par les coupes dans les budgets de la recherche française.

24. Cité par Jean-Paul Maréchal, *Chine/USA, le climat en jeu*, Choiseul, 2011.

25. En 2008, par exemple, le Japon a déposé 700 demandes de brevets dans des technologies relatives au changement climatique, les États-Unis presque autant (voir le rapport *Vers une croissance verte* de l'OCDE, mai 2011, www.oecd.org/dataoecd/37/49/48224700.pdf).

26. Voir aussi le livre de Jean Gadrey, *Adieu à la croissance. Bien vivre dans un monde solidaire*, Éd. Les petits matins, 2010.



Retrouvez le dossier
« Développement
durable » sur
www.revue-etudes.com